

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire : rendre compte des effets de la neuronormativité dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

Adrielle Pelchat-Rochette*

Résumé

Le modèle réductionniste d'épistémologie du témoignage distinguant l'injustice testimoniale de la malchance épistémique proposé par Miranda Fricker permet difficilement de rendre compte d'injustices testimoniales systématiques subies par des locuteur·rice·s autistes (ou dont l'identité sociale est moins visible que le genre et la race). Cet écueil est présenté en revenant sur les grandes lignes du projet de Fricker et à l'aide d'exemples pour insister sur l'intérêt de rendre compte de telles injustices. Une solution est ensuite proposée, en introduisant une nouvelle catégorie de préjugés, les indirectement identitaires. De cette manière, un différent type d'injustices testimoniales vécues notamment par les personnes autistes est intelligible au sein du cadre conceptuel de Fricker. Enfin, est articulée la compatibilité entre le modèle frickerien modifié (pour y inclure les effets des préjugés

* L'autrice est candidate à la maîtrise à l'Université Laval. Une première version de cet article a été écrite dans le cadre du séminaire PHI-7005, « La connaissance située : des injustices aux vertus épistémiques », donné par Catherine Rioux, et a été présentée lors de la cinquième édition du *Symposium de philosophie féministe*. Les travaux de l'autrice sont en partie financés par le Conseil de recherches en sciences humaines et par le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture.

qui affectent les sujets épistémiques en vertu de leur non-appartenance à une identité sociale prévalente) et la visée normative de la justice épistémique.

En définissant les injustices testimoniales dans *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing*, Fricker mobilise l'exemple proposé par Mackie d'un locuteur sincère fort gêné dont les manifestations comportementales idiosyncrasiques de timidité sont interprétées comme des indices d'insincérité. Cet exemple est introduit afin de distinguer les cas de malchance épistémique des cas d'injustice épistémique. L'allocutaire¹, rejetant ce témoignage puisqu'elle perçoit son locuteur comme insincère, est considérée comme innocente, épistémiquement et éthiquement, pour son erreur épistémique. Cette innocence lui est reconnue bien que l'erreur cause un désavantage au locuteur : s'il s'agit effectivement d'un échange testimonial dysfonctionnel, Fricker juge que l'erreur est due à la malchance épistémique, et non un cas d'injustice. L'évaluation de l'allocutaire reposant sur un stéréotype de sincérité empiriquement fiable qui n'implique pas de préjugé identitaire péjoratif envers le locuteur, il n'est pas pour elle question d'injustice. Or une telle perspective obscurcit des injustices testimoniales systématiques subies par certain·e·s locuteur·rice·s autistes dont la crédibilité est sous-évaluée par des allocutaires allistes (ou influencé·e·s par des heuristiques allistiques) ; le fait que soient considérés ce stéréotype de sincérité comme fiable et ce dysfonctionnement épistémique comme détaché des enjeux de justice sociale pointe vers un angle mort dans la pensée de Fricker.

Pour aborder et tenter d'échapper à cet angle mort, je débute par préciser l'écueil que j'entrevois à partir de cet exemple. Je dégage ensuite les notions et concepts importants du cadre frickerien pour

¹ Suivant la réflexion de Yi Li, à la place des termes « speaker » et « hearer », j'emploierai dans l'argumentation et les citations « knower » et « epistemic agent » pour référer respectivement à la personne qui partage son savoir (le·a locuteur·rice) et la personne qui évalue la crédibilité du témoignage (l'allocutaire) afin d'éviter de reconduire des biais capacitistes par l'entremise du langage. Yi Li. « Testimonial Injustice without Prejudice : Considering Cases of Cognitive or Psychological Impairment », *Journal of Social Philosophy* 47, n° 4 (2016) : 457-469.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

comprendre – et ensuite résoudre – ce problème. Les raisons pour lesquelles des locuteur·rice·s autistes peuvent être, similairement aux locuteur·rice·s dont le genre et/ou la race sont marginalisé·e·s, victimes d'injustice testimoniale de manière systématique, récurrente, persistante et liée au pouvoir social sont par la suite davantage détaillées. Je propose enfin une tentative de conciliation entre le modèle frickerien d'injustice testimoniale et les injustices testimoniales qui, par la mobilisation de préjugés et de stéréotypes indirectement liés à des groupes sociaux marginalisés moins « visiblement² » identifiables, affectent disproportionnellement certains groupes sociaux. Pour ce faire, j'introduis une nouvelle catégorie de préjugés sociaux : les préjugés *indirectement* identitaires. Contrairement aux préjugés (directement) identitaires qui affectent les membres d'une identité sociale en vertu de leur appartenance à cette identité, les préjugés *indirectement* identitaires affectent des sujets épistémiques en vertu de leur non-appartenance à une identité sociale prévalente.

1. Le locuteur gêné – cas de malchance épistémique ?

Pour préciser comment les injustices testimoniales contiennent une sorte de poison éthique les rendant imputables à un tort [*wrongful*] et dommageables [*harmful*]³, Fricker avance que la culpabilité éthique accompagnant la sous-évaluation d'un·e agent·e épistémique dans son jugement d'attribution de crédibilité d'un·e autre agent·e réside dans le préjugé [*prejudice*]⁴. Autrement dit, c'est le poison éthique pouvant être présent dans le préjugé qui contamine éthiquement le jugement d'attribution de crédibilité de l'allocutaire et qui résulte en une sous-évaluation éthiquement coupable de la crédibilité de sa·on locuteur·rice en dévaluant sa sincérité et/ou sa compétence. Pour clarifier l'idée d'injustice testimoniale, elle distingue les erreurs

² Le fait que les exemples mobilisés par Fricker et que la manière par laquelle elle explique les stéréotypes se rattachent beaucoup au sens de la vue est un angle mort qui sera mentionné dans les sections suivantes.

³ Miranda Fricker, *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing* (Oxford : Oxford University Press, 2007), 151.

⁴ Fricker, *Epistemic Injustice*, 22.

innocentes de jugement et la culpabilité ; c'est pour montrer que le tort éthique repose bel et bien dans le préjugé que Fricker présente l'exemple (E₁) du locuteur gêné (L₁). Bien qu'il soit sincère, L₁ évite le contact visuel, a un regard de travers [*askance*] et a une prosodie inhabituelle laissant croire qu'il invente son histoire en la racontant⁵. Selon Fricker, l'allocutaire (A₁) est justifiée d'estimer L₁ insincère, puisque son jugement repose sur un stéréotype empiriquement fiable de l'insincérité (S_{insincérité}) ; aussi, Fricker défend que A₁ n'est pas blâmable pour le tort qui découle de son jugement, qu'il s'agit d'une erreur innocente de sa part, que ce n'est pas sa faute si L₁ a subi un tort dans ses facultés épistémiques⁶. L₁ ne subirait donc pas d'injustice testimoniale : puisqu'il est l'exception à une règle fiable d'interprétation du comportement (S_{insincérité}) stipulant que les personnes qui agissent ainsi sont insincères, il serait simplement victime d'une malchance épistémique due à son comportement, à sa timidité.

Or, ce comportement rappelle ceux de certaines personnes autistes. Le DSM V-TR⁷ identifie le critère suivant pour le diagnostic de l'autisme :

[d]eficits in nonverbal communicative behaviors used for social interaction, ranging, for example, from poorly integrated verbal and nonverbal communication ; to abnormalities in eye contact and body language or deficits in understanding and use of gestures ; to a total lack of facial expressions and nonverbal communication⁸.

⁵ Fricker, 41.

⁶ Fricker, 42.

⁷ Je note que le DSM V-TR est souvent critiqué par les personnes autistes puisqu'il utilise des formulations qui réduisent l'autisme à un trouble à pallier et l'articule en termes pathologisants de « déficits » plutôt que comme une manifestation de la neurodiversité. Les critères diagnostiques qu'il propose permettent toutefois d'identifier les similarités entre le comportement de L₁ et ceux assez répandus chez les personnes autistes.

⁸ American Psychiatric Association, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 5th Edition text revised* (DSM V-TR) (Washington : American Psychiatric Association, 2022), F84.0.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

Ces comportements non verbaux peuvent également prendre les formes suivantes : « absent, reduced, or atypical use of eye contact (relative to cultural norms), gestures, facial expressions, body orientation, or speech intonation [...] »⁹. Un problème se dessine : les personnes autistes manifestent disproportionnément ces traits comportementaux considérés comme des indices fiables d'insincérité. Aussi, les personnes autistes qui les manifestent¹⁰ risquent d'être trop souvent, voire *systématiquement*, jugées à tort comme insincères et/ou incompetentes, comme indignes de confiance, et d'être sujettes à d'autres formes d'injustices interconnectées en vertu de $S_{\text{insincérité}}$ et de leur identité autistique. Plus encore, il semble que ce déficit de crédibilité soit interconnecté à des formes d'oppressions rencontrées par ces personnes dans d'autres sphères de leur activité sociale. Que nécessite une épistémologie du témoignage pour rendre compte de ces injustices testimoniales systématiques n'impliquant pas de préjugé identitaire ? Le modèle de Fricker le permet-il ?

2. Le modèle de Fricker

Fricker présente dans *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing* une réflexion regardant les enjeux éthiques et épistémologiques liés aux relations de pouvoir social inégales entre agent·e·s épistémiques ; elle s'intéresse à certains cas de dysfonctionnement dans les rapports de confiance et d'échange entre interlocuteur·rice·s. Fricker conçoit le pouvoir social comme un phénomène de capacité de contrôle social¹¹. Il implique une forme de coordination pratique entre les agent·e·s sociaux·ales afin d'être opérant. Fricker introduit un sous-ensemble discursif ou imaginaire de ce pouvoir social sous le nom de « pouvoir identitaire » [*identity power*] ;

⁹ American Psychiatric Association, F84.0.

¹⁰ Les injustices testimoniales visant les personnes autistes ici discutées sont subies seulement par les personnes autistes qui, par moment, présentent en vertu de leur profil neurocognitif un comportement similaire à L_1 . Il est cependant impossible d'associer toutes les personnes autistes à un groupe social monolithique systématiquement associé à l'insincérité. J'y reviendrai.

¹¹ Fricker, *Epistemic Injustice*, 13.

en plus de requérir une coordination pratique, le pouvoir identitaire nécessite une coordination sociale *imaginative*. Il entre en jeu lorsque le pouvoir social s'opère au niveau des conceptions identitaires partagées dans un groupe social.

Les injustices épistémiques, qui causent un tort aux agent·e·s épistémique·s envers leur capacité de sujet connaissant, peuvent être comprises sur ces bases. En étudiant ce type d'injustices, Fricker aspire à la justice sociale et s'intéresse à l'aspect éthique de la circulation de la connaissance. Le cas central d'injustice testimoniale qui la préoccupe a lieu lorsque des *préjugés* font en sorte qu'un·e allocutaire accorde un niveau de crédibilité plus faible qu'il ne le devrait aux dires d'un·e locuteur·rice. Fricker définit les préjugés comme des « judgements [...] which display some (typically, epistemically culpable) resistance to counter-evidence owing to some affective investment on the part of the subject¹² ». L'injustice testimoniale que caractérise Fricker est ainsi précisément un tort qui affecte à la baisse le niveau du jugement d'attribution de crédibilité à un·e locuteur·rice dû à un préjugé péjoratif. Sa réflexion s'articule principalement autour d'injustices testimoniales *systématiques*, qui découlent donc de préjugés péjoratifs eux aussi systématiques, pour leurs liens avec la justice sociale. Fricker reconnaît d'autres formes d'injustices testimoniales, comme les circonstancielles [*incidental*] qui ont une portée et des effets très localisés, mais qui ne présentent pas selon elle un intérêt marqué pour la justice sociale précisément étant donné leur caractère accidentel et localisé. En effet, les injustices testimoniales systématiques sont liées à d'autres formes d'injustices parce que le préjugé qui les cause suit les agent·e·s à travers multiples dimensions de l'activité sociale. Par exemple, une injustice testimoniale causée par un préjugé raciste est liée aux autres torts que subit l'agent·e racisé·e dans les domaines légal, économique et politique. Ces préjugés qui suivent ainsi les agent·e·s dans les différentes sphères de leur vie et de l'activité sociale sont des préjugés *identitaires*, c'est-à-dire qu'ils se rattachent à l'identité sociale de ces agent·e·s et qu'ils sont une manifestation du pouvoir identitaire. Aussi, le type d'injustices qui intéresse particulièrement Fricker peut être ainsi caractérisé : « The [knower] sustains [a systematic]

¹² Fricker, 35.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

testimonial injustice if and only if she receives a credibility deficit owing to identity prejudice in the [epistemic agent]¹³ ».

2.1. Adhésion au témoignage : importance des raisons positives

La position par rapport à l'épistémologie du témoignage qui se dégage du modèle présenté par Fricker en est une qui marque l'importance de la *perception* qu'a l'allocutaire de ses locuteur·rice·s (notamment pour évaluer la fiabilité et le niveau de crédibilité à accorder à ces dernier·ère·s). Il s'agit d'un modèle qui implique que l'allocutaire *juge* à partir de ses capacités perceptuelles le niveau de crédibilité à accorder à un·e locuteur·rice ; qui implique que la perception de celle ou de celui-ci comme sincère et compétent·e *motive* et *justifie* rationnellement l'acceptation de son témoignage pour l'allocutaire¹⁴ ; qui implique qu'il soit possible pour l'allocutaire de développer une *sensibilité* testimoniale¹⁵.

Cette position épistémologique qui supporte la compréhension des injustices testimoniales s'éloigne ainsi d'une posture de confiance par défaut¹⁶ et rappelle une perspective *réductionniste*, selon laquelle l'allocutaire accorde sa confiance sur la base de critères¹⁷. Pour les réductionnistes, souvent considéré·e·s comme les héritier·ère·s des travaux de Hume sur le témoignage, il est possible de comprendre l'adhésion d'un·e allocutaire au témoignage comme composée de raisons positives ; pour les réductionnistes de type dit *local*, chaque témoignage doit s'accompagner de suffisamment de raisons (non testimoniales) positives pour qu'un·e allocutaire puisse y adhérer¹⁸. C'est aussi le cas selon Fricker. L'adhésion à un témoignage est donc réduite à *autre chose* (c'est-à-dire à ces preuves positives) qu'à un simple

¹³ Fricker, 28.

¹⁴ Fricker, 77.

¹⁵ Fricker, 81 ; Miranda Fricker, « Replies to Alcoff, Goldberg, and Hookway on Epistemic Injustice » *Episteme* 7, n° 2 (2010), 174.

¹⁶ Fricker, *Epistemic Injustice*, 66 ; Fricker, « Replies », 173.

¹⁷ Jennifer Lackey, « Introduction », dans *The Epistemology of Testimony*, dir. Jennifer Lackey, Ernest Sosa (Oxford : Clarendon, 2010), 5-6.

¹⁸ Lackey, 5.

assentiment au témoignage qui reposerait sur son statut de témoignage¹⁹. Je trace ce rapprochement bien que Fricker n'envisage pas le débat entre les différentes positions de l'épistémologie du témoignage en ces termes²⁰. Les enjeux au cœur de sa démarche concernent plutôt le contraste entre les positions dites « inférentialiste » et « non-inférentialiste », et elle a consciemment choisi de ne pas mobiliser la catégorie « réductionniste » pour présenter sa perspective²¹. Cependant, le problème que je considère ici concerne le fait que, pour Fricker, il y ait des indices qui poussent l'attribution ou la non-attribution de confiance. Il y a selon elle des raisons positives pouvant justifier et motiver l'acceptation d'un témoignage spécifique (et des raisons positives pouvant justifier une réévaluation de notre jugement portant sur la crédibilité de ce témoignage à l'aune des rapports de pouvoir sociaux). Puisque les stéréotypes empiriquement fiables constituent pour elle de telles raisons, il faut interroger s'il est possible de rendre compte des tensions épistémiques que pose l'inclusion des réalités de la neurodiversité dans ce cadre réflexif tout en conservant la convenance de ces raisons positives pour la réception d'un témoignage.

2.2. *Erreur et malchance épistémiques : (dys)fonctionnement*

C'est ce cadre conceptuel qui permet à Fricker de défendre une conception d'erreur et de malchance épistémiques telle qu'elle le fait, comme des cas de dysfonctionnement dans l'attribution de la crédibilité à un·e locuteur·rice ne découlant pas du poison éthique du préjugé. Supposons un contexte d'échange où un locuteur témoigne de manière sincère et compétente d'une connaissance à une allocutaire. Faute de raison positive suffisante pour accepter son témoignage, ou encore avec une perception péjorative de ce témoignage découlant d'une croyance ne dépendant pas d'un préjugé, l'allocutaire peut ne pas commettre d'injustice épistémique et faire l'erreur de sous-évaluer la crédibilité du locuteur : « So long as her false belief is itself ethically and epistemically non-culpable [...], there

¹⁹ Lackey, 5.

²⁰ Fricker, « Replies », 169.

²¹ Fricker, 170.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

will be nothing culpable in her misjudgment of his credibility. It is simply an unlucky epistemic mistake²² ». Cela peut prendre la forme d'un doute à propos de la compétence d'un locuteur sur la base d'une fausse croyance éthiquement et épistémiquement innocente concernant, par exemple, son expertise dans le domaine sur lequel il se prononce²³. Fricker mentionne l'exemple d'un locuteur, chercheur en éthique médicale ; son allocutaire éthicienne est persuadée qu'il est médecin, puisqu'elle sait qu'il travaille dans les sciences médicales. Lorsqu'il se prononce sur le fictionnalisme moral, celle-ci lui accorde moins de crédibilité que si elle avait su qu'il était lui aussi éthicien²⁴ : elle commet ainsi une erreur dans son évaluation de la crédibilité de ce témoignage, et cette erreur n'est pas éthiquement ou épistémiquement blâmable. Il est à noter que Fricker comprend qu'on puisse vouloir qualifier ces inexactitudes dans le jugement de l'allocutaire de très faibles (voire d'ombres d') injustices²⁵. Elle opte cependant de ne pas employer le terme « injustice » pour désigner ces erreurs innocentes qualifiées de malchanceuses, car puisqu'aucun tort éthique n'entre en jeu, elles ne constituent pas pour elle de véritables injustices. Ces erreurs épistémiques innocentes mettent en jeu d'une certaine façon la notion de *malchance* épistémique. C'est ainsi que Fricker conçoit que L₁ est victime de malchance.

La malchance épistémique peut s'opérer d'une autre façon. Selon Fricker, parfois les circonstances font exceptionnellement en sorte qu'une erreur ne puisse pas être à l'origine d'un blâme concernant l'allocutaire²⁶. Cela concerne aussi les erreurs effectivement épistémiquement et éthiquement coupables, puisque reposant sur un préjugé qui introduit le *poison éthique* dans l'évaluation de l'allocutaire du jugement de son locuteur. Cela peut être dû à un contexte social où les ressources herméneutiques disponibles sont insuffisantes pour interpréter correctement la situation ou encore à un contexte social où sont absentes ou trop difficiles à obtenir les preuves

²² Fricker, *Epistemic Injustice*, 21.

²³ Fricker, 21.

²⁴ Fricker, 22.

²⁵ Fricker, 22.

²⁶ Fricker, 23.

empiriques permettant de démentir un préjugé identitaire poussant l'allocutaire à assimiler un trait d'insincérité ou d'incompétence à un groupe social.

Je maintiens qu'il est nécessaire de développer une autre compréhension que celle de la malchance épistémique pour traiter des dysfonctionnements au niveau de l'échange testimonial auxquels font face des locuteur·rice·s autistes agissant de manière similaire à L₁, et ce, afin de pouvoir rendre compte du tort éthique qu'ils subissent. Conceptualiser la forme d'injustice testimoniale subie par ces locuteur·rice·s ouvre la voie à des pistes de réflexion nécessaires afin d'endiguer ces torts épistémiques éthiques et pour envisager la justice épistémique.

2.3. (In)visibilité : angles morts et conséquences

Les exemples d'injustice épistémique mobilisés par Fricker dépeignent des membres de groupes sociaux qui sont visiblement associé·e·s à ces groupes (par exemple, le genre et la race²⁷) et qui sont victimes de torts au niveau de leur faculté de connaître en vertu de préjugés qui concernent ces identités sociales. En accordant dans son modèle un rôle central à l'imagination sociale, aux stéréotypes conçus tels que fonctionnant comme des « images²⁸ », et à ces groupes sociaux visibles, Fricker semble prioriser un certain sous-groupe de cas d'opérations de pouvoir social dans sa conceptualisation des injustices épistémiques. Les marginalisations invisibles, ou moins facilement représentables sous la forme d'image,

²⁷ Je souligne que l'identité de genre ou raciale d'une personne peut n'être ni systématiquement ni catégoriquement décelée par la présentation visuelle de cette personne : plusieurs entretiennent des rapports avec la race et/ou le genre qui ne correspondent pas aux conceptions présentes dans l'imagination sociale. Or les exemples sur lesquels s'appuient les travaux de Fricker ne mobilisent pas, ne laissent pas place à, cette ambiguïté. La présente réflexion aidera peut-être à ouvrir la voie à une compréhension des enjeux épistémiques et éthiques concernant les interlocuteur·rice·s dont les rapports aux identités sociales sont plus complexes ou encore dont les appartenances à leurs groupes sociaux sont moins évidentes à envisager pour l'imagination sociale.

²⁸ Fricker, 37.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

ne sont pas les cas qui la préoccupent. Cela pourrait expliquer le manque d'attention qu'elle accorde aux situations d'injustices testimoniales causées par le capacitisme, une forme de pouvoir social qui marginalise et affecte pourtant maint·e·s agent·e·s épistémiques. Or même lorsqu'elle aborde des exemples où le handicap est visible chez le·a locuteur·rice, elle n'inclut dans les facteurs qui affectent la réception du témoignage et la crédibilité accordée ni la perception des allocutaires du handicap ni les manques de ressources herméneutiques causés et maintenus par le capacitisme dans l'évaluation des injustices épistémiques. Par exemple, Fricker ne mentionne pas comment la perception qu'a le jury du handicap de Tom Robinson²⁹ puisse affecter le jugement judiciaire, alors même qu'il s'agit d'un élément pouvant contribuer à expliquer pourquoi le sentiment de sympathie et de pitié que Tom éprouve envers Mayella Ewell est inintelligible aux yeux du jury³⁰.

Si l'œuvre de Fricker sur les injustices testimoniales permet de nommer et de se pencher sur maints cas quotidiens d'injustices, plusieurs théoricien·ne·s dans le champ des *disability studies* soulèvent effectivement que ses travaux, comme la plupart de ceux en épistémologie sociale, n'abordent pas de front, voire contribuent à invisibiliser, les enjeux mettant en jeu les handicaps et les déficiences [*impairment*]. Dans « Knowing disability, differently », Tremain soulève ce manque conceptuel et identifie des conséquences découlant des manières mêmes dont sont articulés les notions et les arguments de l'épistémologie sociale qui contribuent à reconduire des torts capacitistes. Elle y récusé la notion de malchance épistémique que mobilise Fricker pour considérer certains désavantages herméneutiques, particulièrement ceux liés à une condition ne pouvant être diagnostiquée³¹. De manière similaire, je propose aussi de critiquer la notion de la malchance épistémique de Fricker, cette

²⁹ Fricker, 23.

³⁰ Shelley Tremain, « Knowing disability, differently », dans *Handbook on Epistemic Injustice*, dir. José Medina, Gaile Pohlhaus Jr., Ian James Kidd (Oxford : Routledge, 2017), 179.

³¹ Cela correspond au deuxième mode d'opération de malchance épistémique mentionné.

fois à l'aune des torts que recèlent des jugements de crédibilité lors d'échanges testimoniaux. Carel et Kidd, pour leur part, utilisent le cadre conceptuel de Fricker pour traiter des cas d'injustice épistémique liés aux handicaps et aux déficiences lorsque les témoignages des agent·e·s concerné·e·s sur leur·s expérience·s ne sont pas pris en compte³²; agréant avec eux qu'il s'agit bien d'injustices épistémiques dans de tels cas, je défends toutefois que des injustices testimoniales envers des agent·e·s autistes peuvent se produire dans des contextes où leur identité n'est pas reconnue par l'allocutaire et pour des témoignages qui ne concernent pas leur expérience autistique.

Aussi, bien que Fricker n'offre pas un modèle permettant de rendre compte de la particularité des injustices testimoniales liées à l'association entre un comportement et un stéréotype subies par certaines personnes autistes, elle offre tout de même certaines clés de compréhension. Je les mobiliserai ainsi que certaines réflexions de Li, qui pour sa part défend que se produisent des cas d'injustice testimoniale ne mettant pas en jeu des préjugés identitaires³³.

3. Source d'injustice : $S_{\text{insincérité}}$, association de comportements autistiques à l'insincérité

Li propose un cas où Alice, témoin d'un crime, a un diagnostic d'autisme. En relatant les faits, elle évite le contact visuel et fait des mouvements répétitifs; cela pousse ses allocutaires, qui ne connaissent pas son appartenance à un groupe social marginalisé par le capacitisme, à juger qu'elle ment. De même, il est facile d'imaginer une variation à $E_1 : E_1'$. Dans E_1' , une allocutaire (A_1') accorde un déficit de confiance à un locuteur (L_1') sur la base de son comportement. Le comportement de L_1' est exactement le même que celui de L_1 , et A_1' sous-évalue la crédibilité du témoin de L_1' sur la base de $S_{\text{insincérité}}$, c'est-à-dire le même stéréotype qu'a utilisé comme heuristique A_1 pour rejeter le témoignage de L_1 . A_1' juge que le

³² Havi Carel et Ian James Kidd, « Epistemic Injustice in Healthcare : A Philosophical Analysis », *Medicine, Health Care and Philosophy* 17 (2014) : 530-40.

³³ Li, « Testimonial Injustice without Prejudice ».

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

comportement atypique de L_1' est un indice qu'il est d'une manière ou d'une autre insincère. La seule différence entre E_1 et E_1' , c'est que le comportement de L_1' n'est pas influencé par sa timidité, mais bien par sa neurodivergence, puisque L_1' est autiste.

E_1' met en évidence qu'une association se trace dans l'imagination sociale, par $S_{\text{insincérité}}$, entre l'insincérité et les personnes autistes. Cette association s'opère par le biais des comportements répandus chez les personnes autistes et les désavantage injustement par rapport à leurs pair·e·s allistes. Elle diffère pourtant de celles présentées dans les travaux de Fricker, qui prennent la forme de stéréotypes menant à effectuer des généralisations à propos de groupes sociaux. Autrement dit, dans les cas dépeints par Fricker, les membres de ces groupes sociaux (par exemple, les femmes) sont directement associé·e·s de manière répandue avec au moins un attribut particulier (par exemple, l'attribut d'irrationalité), et ce, du fait de leur appartenance à ce groupe. Or, ce n'est pas en vertu de l'association de l'identité ou du groupe social « personnes autistes » avec ces comportements perçus comme trahissant une insincérité que A_1' vient à discréditer le témoignage de L_1' dans E_1' ou des situations similaires³⁴, mais en vertu du lien partagé dans l'imagination collective entre l'insincérité et les traits comportementaux de E_1' . Li défend donc que l'exemple d'Alice est bien un cas d'injustice testimoniale qui ne met pas en jeu de préjugé identitaire. Comme le formule Li, « Alice is disbelieved not because of the reporter's generalized distrust of autistic or disabled people, but because her social presentation in this particular situation

³⁴ Je note toutefois que cela se produit et qu'il est possible de traiter de ces cas grâce au cadre de Fricker. Amandine Catala, Luc Faucher et Pierre Poirier, « Autism, epistemic injustice, and epistemic disablement : a relational account of epistemic agency », *Synthese* 199 (2021) : 9018-9022. Des allocutaires peuvent accorder un déficit de crédibilité à un·e locuteur·rice sur la base de préjugés associant à l'incompétence ou à l'insincérité certaines identités sociales liées aux handicaps, diagnostics ou profils neurocognitifs non conformes aux normes sociales. Ces préjugés identitaires sont bien des exemples de préjugés (neuro)capacitistes, mais ce ne sont pas eux qui entrent en jeu dans E_1' ou pour Alice.

involves attributes typically associated with dishonesty³⁵ ». Et $S_{\text{insincérité}}$, soit l'association de ces traits comportementaux à l'insincérité, est reconnu par Fricker comme un stéréotype fiable n'entraînant pas d'injustice, même lorsqu'il est mobilisé à tort. Plus encore, un stéréotype tel que $S_{\text{insincérité}}$ peut dévaluer de manière persistante le niveau de crédibilité accordé aux personnes autistes qui présentent (souvent) ces comportements. À partir des outils conceptuels développés par Fricker, de tels cas évidents d'injustice épistémique testimoniale doivent être interprétés :

(i) ou bien comme des erreurs épistémiques innocentes, puisque la mobilisation de $S_{\text{insincérité}}$, soi-disant empiriquement fiable, dans le jugement ne constitue pas une faute épistémique ni éthique de la part de l'allocutaire ;

(ii) ou bien comme des cas de malchance épistémique, puisqu'il serait inapproprié de blâmer les allocutaires de se fier sur des préjugés éthiquement ou épistémiquement mauvais étant donné le contexte social actuel ;

(iii) ou bien comme des cas circonstanciels d'injustice testimoniale, ce qui ne permet pas de rendre compte de l'importance de ces injustices dans le cadre général de la justice sociale.

Or je soutiens avec les philosophes du handicap qu'il faut pouvoir rendre compte de l'*injustice*, et non de la *malchance*, subie par les locuteur·rice·s comme L_1' et Alice, et ce, dans le but de remédier à ces problèmes de *justice sociale*.

Les injustices subies par les agent·e·s autistes ne s'expliquent pas toutes par les préjugés identitaires, comme nous le montrent E_1' et l'exemple d'Alice. L'autisme n'est pas une identité sociale avant tout *visuelle* ou *visible* ; s'il s'agit bien d'une identité sociale et non seulement d'un diagnostic, cette identité s'exprime parfois par des comportements, par des manières d'aborder l'environnement et d'aller à la rencontre du monde, par des traits partagés, etc. Autrement dit, l'identité sociale autistique repose entre autres sur des expériences partagées qui ont comme un air de famille ; elle est donc moins facilement discernable que d'autres. De plus, les conceptions de l'autisme dans l'imagination collective ne sont pas représentatives de la riche diversité des expériences autistiques et, à cause de

³⁵ Li, « Testimonial Injustice without Prejudice », 461.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

préconceptions, ne permettent pas d'inclure toutes les personnes autistes dans une même représentation imaginaire d'un groupe social cohérent « les personnes autistes » ; cette idée de groupe social « cohérent » serait d'ailleurs trompeuse. Les personnes autistes ne forment pas un groupe monolithique ; l'intersection des oppressions, la disparité dans l'obtention de diagnostics entre les différents groupes sociaux et les cas de camouflage social sont tous autant d'exemples qui viennent effriter la possibilité d'une conception trop homogène de l'autisme.

Malgré les écueils qui se dressent contre la délimitation d'une identité autistique *homogène*, les personnes autistes font partie d'un groupe social qui est marginalisé et qui rencontre maintes difficultés causées par des formes de pouvoir social, soient le capacitisme et les normes neurotypiques. Il s'agit d'une identité s'accompagnant de torts interconnectés qui suivent ses membres dans toutes les sphères de leur vie³⁶. Tel que les exemples et explications ci-haut le montrent, certain·e·s agent·e·s dont le comportement manifeste l'autisme voient leurs témoignages rejetés en vertu d'une association trop rapide entre ce comportement et l'insincérité : ces injustices testimoniales peuvent notamment faire en sorte que des agent·e·s autistes ne soient pas

³⁶ Notamment au niveau de la possibilité même de la vie avec les avortements sélectifs ou les infanticides, et ce, jusque dans des enjeux comme les taux disproportionnés de suicide chez les personnes autistes ou l'accès limité à des milieux d'éducation et d'emploi. Wei-Ju Chen *et al.*, « Autism Spectrum Disorders: Prenatal Genetic Testing and Abortion Decision-Making among Taiwanese Mothers of Affected Children. », *International journal of environmental research and public health* 17, n° 2 (2020) : 476-489 ; Benoit Aubé *et al.*, « Public Stigma of Autism Spectrum Disorder at School: Implicit Attitudes Matter », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, 51 (2021) : 1584-1597 ; Institut national de santé publique du Québec. « Surveillance du trouble du spectre de l'autisme au Québec », *Bureau d'information et d'études en santé des populations* (2017) ; Mark T. Palermo, « Preventing Filicide in Families With Autistic Children », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47 n° 1 (2003) : 47-57 ; Jennifer Sarrett, « Interviews, Disclosures, and Misperceptions: Autistic Adults' Perspectives on Employment Related Challenges », *Disability Studies Quarterly*, 37 n° 2 (2017), <https://doi.org/10.18061/dsq.v37i2.5524>.

cru·e·s lors d'enquêtes policières, que la crédibilité conférée par leur·s expertise·s soit indument questionnée, que des employeur·se·s ne considèrent pas leur candidature suite à une entrevue, qu'un jugement rendu par un jury soit négativement influencé, que leurs voix ne soient pas prises en compte. Il y a donc une récurrence, une persistance et une systématité dans les injustices testimoniales subies par les personnes autistes, qui complexifient l'affirmation de Fricker selon laquelle : « The main type (the only type ?) of prejudice that tracks people in this way is prejudice relating to social identity³⁷ ». Le poison éthique découlant d'un préjugé identitaire n'est pas présent dans un jugement d'attribution de crédibilité qui repose sur $S_{\text{insincérité}}$; j'ai toutefois tenté de montrer que de tels stéréotypes affectent disproportionnellement les agent·e·s faisant partie de groupes sociaux marginalisés particuliers.

4. Conciliation : stéréotypes et préjugés neuronormatifs, et la notion de préjugé *indirectement* identitaire

Je prétends pourtant que, par l'introduction d'une notion de préjugé *indirectement* identitaire, il est pertinent et possible d'aménager la théorie de Fricker afin de dénouer ce problème et de faire place aux injustices testimoniales systématiques sans préjugé identitaire. Une telle conciliation est pertinente afin d'exploiter la richesse des travaux frickeriens : s'il est possible de se distancier du cadre qu'offre Fricker pour traiter de ces injustices, il me semble toutefois encore adéquat de s'interroger sur l'éclairage que peuvent leur apporter ses outils. Plus encore, demeurer près du cadre développé par Fricker permet de s'intéresser à ces injustices d'une manière complémentaire à certains travaux récents en justice méta-épistémique. Par exemple, Schramme adopte un point de vue structurel pour défendre l'inclusion *a priori* des personnes qui ont un esprit minoritaire [*people with minority minds*], habituellement exclues de la délibération publique du fait de préconceptions concernant les capacités et incapacités liées aux maladies et handicaps mentaux³⁸. Or, le problème motivant ma

³⁷ Fricker, *Epistemic Injustice*, 27.

³⁸ Thomas Schramme, « Capable deliberators : towards inclusion of minority minds in discourse practices », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, (Hiver 2021) : 1-24.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

réflexion présente, bien que près des enjeux dont traite Schramme, est autre : je m'intéresse à un processus qui entraîne des jugements de sous-évaluation de la crédibilité dans des échanges particuliers. Plus précisément, ce processus auquel je m'attarde cause des injustices sans même que l'allocutaire, ou plus largement la société, n'ait à mobiliser la raison (critiquée à juste titre par Schramme) selon laquelle les personnes qui ont un esprit minoritaire ne sont pas compétentes. C'est parce qu'ils sont perçus·es comme des agent·es épistémiques insincères, et non parce qu'ils sont d'emblée exclu·es des échanges, que les individus concernés par ma réflexion vivent des injustices. Par ailleurs, Catala remet en question la norme logocentrique de l'agentivité épistémique, ce qui encourage une plus grande inclusivité et le dégagement de nouveaux types d'injustices épistémiques³⁹. En me concentrant ici uniquement sur le savoir de type propositionnel (cela, sans toutefois prétendre qu'il s'agit du seul type de savoir), j'expose qu'il est possible de rendre plus nuancée la discussion de Fricker sur les injustices épistémiques testimoniales à l'aune d'une expérience autiste. Ce que je propose consiste simplement en une analyse restreinte et détaillée d'un autre type d'injustice épistémique qui peut être commis et reconnu, et ce, même dans un cadre où l'agentivité épistémique n'est considérée que par rapport au savoir propositionnel. Les agent·es qui subissent les injustices dont il est ici question sont souvent accepté·es par leurs allocutaires comme des agent·es épistémiques, et il est accepté qu'il soit possible de leur causer tort vis-à-vis de leur capacité de connaître.

Il sied enfin de présenter l'adaptation possible du modèle de Fricker à ces cas d'injustices. La manière dont s'articule $S_{\text{insincérité}}$, en associant l'attribut d'insincérité aux personnes au comportement similaire à L_1 , à L_1' et à Alice, présuppose une compréhension normative du comportement social. Cette dernière est elle-même soutenue par la neuronormativité, c'est-à-dire par une compréhension allistique et neurotypique du monde qui suppose comme agent·es

³⁹ Amandine Catala, « Metaepistemic injustice and intellectual disability : A pluralist account of epistemic agency », *Ethical Theory and Moral Practice*, 23 n° 5 (2020) 755-776.

sociaux·ales des agent·e·s neurotypiques qui évoluent de manière conforme à certaines attentes parmi d'autres agent·e·s neurotypiques. Dans les mots de Catala, Faucher et Poirier :

Neuronormativity refers to the prevalent, neurotypical set of assumptions, norms, and practices that construes neurotypicality as the sole acceptable or superior mode of cognition, and that stigmatizes attitudes, behaviors, or actions that reflect neuroatypical modes of cognition as deviant or inferior. Neuronormative assumptions, norms, and practices uphold standards regarding, for example, (what is neurotypically considered) appropriate eye contact, facial expressions, prosody, conversational flow, processing, and responsiveness – all of which can be difficult for autistic individuals to understand, sense, or apply, due to neurocognitive differences⁴⁰.

Les attentes, normes et stéréotypes développés dans les contextes sociaux neuronormatifs ne sont donc pas inclusifs des agent·e·s neurodivergent·e·s et contribuent à leur exclusion tout en demeurant imperceptibles aux agent·e·s neurotypiques. Un parallèle fort judicieux est proposé entre le concept d'ignorance blanche développé par Mills⁴¹ et l'ignorance neurotypique [*neurotypical ignorance*]⁴² qui cause cette indiscernabilité des privilèges neurotypiques pour les agent·e·s neurotypiques. Aussi, dans la formation du stéréotype soi-disant empiriquement fiable de sincérité jouent des biais et des préjugés neuronormatifs. L'image de la personne sincère dans l'imagination sociale s'avère donc nuisible aux personnes autistes, notamment en s'immiscant comme heuristique dans les jugements d'attribution de crédibilité. Le poison éthique dans les cas d'injustice testimoniale tels qu'E1' et l'exemple d'Alice réside ainsi dans la neuronormativité et peut être reconduit par *S_{insincérité}* de manière

⁴⁰ Catala, Faucher et Poirier, « Autism, epistemic injustice, and epistemic disablement », 9016.

⁴¹ Charles Mills, « White ignorance », dans *Black Rights/White Wrongs : The Critique of Racial Liberalism* (Oxford : Oxford University Press, 2017), 49-71.

⁴² Catala, Faucher et Poirier, « Autism, epistemic injustice, and epistemic disablement », 9016.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

imperceptible grâce à l'ignorance neurotypique. Ce poison éthique affecte le jugement de la même manière que pour les injustices testimoniales systématiques qui entraînent un déficit de crédibilité causé par un préjugé identitaire péjoratif, c'est-à-dire en s'introduisant via un stéréotype⁴³.

S_{insincérité} implique des préjugés qui, sans être identitaires au sens frickerien, le sont au moins indirectement puisqu'ils proviennent de la neuronormativité et qu'ils causent des torts aux agent·e·s neurodivergent·e·s en vertu de leur non-appartenance à l'identité sociale neurotypique. De plus, comme les stéréotypes aident à percevoir non doxastiquement la confiance épistémique à accorder aux locuteur·rice·s selon l'approche réductionniste de Fricker, le stéréotype ne requiert pas de croyance de la part de l'agent·e épistémique pour être mobilisé : il peut agir de manières très insidieuses dans le jugement de l'allocutaire sans alerter la vigilance de celui-ci. Si Fricker affirme que les préjugés identitaires faussent la perception de l'allocutaire, et cela, souvent à l'insu de l'allocutaire, j'ajoute que des préjugés *indirectement* identitaires la faussent.

Ces préjugés, qui ne concernent pas *positivement* une identité sociale ou un groupe social, affectent plutôt de manière *négative* les agent·e·s marginalisé·e·s en tant qu'ils *n'appartiennent pas* au groupe social dont l'identité est valorisée et reconnue. « Positif » et « négatif » sont ici employés pour contraster les fonctionnements des préjugés (directement) identitaires, affectant les membres d'une identité sociale en vertu de leur appartenance à cette identité, de ceux *indirectement* identitaires, qui affectent les membres d'une identité sociale en vertu de leur non-appartenance à une identité sociale qui lui est contraire. Autrement dit, les personnes neurodivergentes sont négativement affectées par la neuronormativité lorsque des heuristiques comme S_{insincérité} sont sollicitées : ce n'est pas en tant qu'elles sont neurodivergentes qu'elles subissent un tort, puisque ce qui leur cause un tort n'est ni la perception qu'a l'allocutaire de leur·s neurodivergence·s ni l'association de traits dans l'imagination collective aux neurodivergences. C'est plutôt en tant qu'elles ne

⁴³ Fricker, *Epistemic Injustice*, 30.

répondent pas aux attentes et aux exigences neuronormatives établies à partir d'une perspective neurotypique (valorisée au détriment d'autres perspectives) que ces personnes subissent des injustices.

Il est bien ici question de préjugés. Les jugements concernant la sincérité des personnes qui maintiennent un contact visuel, qui adoptent une prosodie neurotypique et qui expriment leurs émotions d'une manière conforme aux codes neuronormatifs manifestent effectivement une résistance aux preuves contraires (pouvant être comprise comme motivée par l'aisance que fournissent les heuristiques neuronormatives dans les échanges épistémiques). D'un côté, il y a les personnes sincères qui n'agissent pas selon ces normes sociales comportementales. Considérons celle du contact visuel. Plusieurs exemples de personnes allistes sincères qui ne maintiennent pas, et parfois qui ne peuvent pas maintenir, le contact visuel se rencontrent chaque jour. Pensons aux enfants, qui parfois ne savent maintenir un contact visuel prolongé ; aux personnes anxieuses ; aux personnes extrêmement gênées ; à certaines personnes aveugles et non voyantes ; à des contextes sociaux et culturels où, notamment, le regard dans les yeux n'est pas valorisé comme il l'est dans maints pays dits occidentaux ; aux personnes présentant d'autres neurodivergences ; etc. D'un autre côté, plusieurs menteur·se·s et acteur·rice·s peuvent adopter le comportement attendu d'une personne sincère tout en faisant preuve d'insincérité. Aussi, ces jugements sur la sincérité et l'insincérité qui se montrent rébarbatifs à de nombreuses preuves contraires démontrent une certaine résistance. Celle-ci repose sur une vision du monde neuronormative qui implique affectivement l'agent·e. $S_{\text{insincérité}}$, reposant sur des préjugés *indirectement* identitaires, semble par ailleurs bien moins fiable que ne le laisse croire la formulation de Fricker ; s'accrocher à un tel stéréotype, fondé sur des jugements résistants aux preuves, ne peut-il pas être considéré comme épistémiquement blâmable ?

On pourrait ici rétorquer qu'entre en jeu le deuxième mode d'opération de la malchance épistémique, qu'on ne pourrait tenir rigueur d'un·e agent·e épistémique utilisant ces heuristiques puisqu'il vit dans une société neuronormative telle que la nôtre. Il ne s'agirait donc pas d'une injustice testimoniale, puisqu'il s'avère que les agent·e·s qui mobilisent $S_{\text{insincérité}}$ et causent des torts à des agent·e·s épistémiques comme L_1' le font par malchance épistémique

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

circonstancielle. Or, suivant Tremain, j'aurais tendance à réduire cette malchance épistémique à un cas d'injustice herméneutique⁴⁴. En effet, les conditions sociales d'arrière-plan menant à des injustices herméneutiques sont présentes dans ce contexte, comme il a été mentionné en abordant la notion de neuronormativité.

Il est donc possible de rendre compte des similitudes entre les injustices testimoniales subies par L₁' , par Alice et par un grand nombre de locuteur·rice·s autistes et les injustices testimoniales dues à un préjugé identitaire dépeintes par Fricker. Pour ce faire, il s'agit simplement d'ouvrir son cadre conceptuel à un autre type de préjugés, qui manifestent à leur manière l'impact du pouvoir social identitaire sur certaines identités sociales. La notion de préjugé *indirectement* identitaire ne s'oppose pas à ce qu'avance Fricker ; elle laissait même une ouverture à des types de préjugés qui pourraient opérer similairement aux préjugés identitaires, comme en témoigne sa formulation : « The main type (the only type ?) of prejudice that tracks people in this way is prejudice relating to social identity⁴⁵ ». Les préjugés *indirectement* identitaires sont une autre manifestation du pouvoir social qui suit les agent·e·s épistémiques et sont très similaires aux préjugés identitaires, puisqu'ils opèrent dans l'imagination sociale, qu'ils exigent la coordination pratique et imaginative des agent·e·s épistémiques et qu'ils sont liés aux identités sociales. Proposer le concept de préjugé *indirectement* identitaire n'engage qu'à une nouvelle distinction entre deux types de préjugés liés à l'identité sociale des agent·e·s épistémiques. Désormais, il conviendrait de considérer les préjugés (directement) identitaires, c'est-à-dire ceux abordés par Fricker, *et* ceux qui affectent les agent·e·s en vertu de leur non-appartenance à une identité sociale. Aussi, il suffirait d'ajouter les passages en italique lorsque Fricker affirme :

I shall argue that identity power, *or a kind of social power*, is an integral part of the mechanism of testimonial exchange, because of the need for [epistemic agents] to use social stereotypes as heuristics in their spontaneous assessments

⁴⁴ Tremain, « Knowing disability, differently », 177.

⁴⁵ Fricker, *Epistemic Injustice*, 27.

of their interlocutor's credibility. This use of stereotypes may be entirely proper, or it may be misleading, depending on the stereotype. Notably, if the stereotype embodies a prejudice that works *either directly or indirectly* against the [knower]'s *identity*, then two things follow: there is an epistemic dysfunction in the exchange – the [epistemic agent] makes an unduly deflated judgement of the [knower]'s credibility, perhaps missing out on knowledge as a result; and the [epistemic agent] does something ethically bad – the [knower] is wrongfully undermined in her capacity as a knower⁴⁶.

Introduire au cadre de Fricker la catégorie de préjugés *indirectement* identitaires permet de rendre compte des cas d'injustices testimoniales subis par nombreuses personnes autistes; cela permet aussi de conceptualiser d'autres manières insidieuses par lesquelles les stéréotypes peuvent receler des préjugés épistémiquement et/ou éthiquement blâmables (qui peuvent ensuite infiltrer les jugements d'attribution de crédibilité d'autres groupes sociaux de locuteur·rice·s chez les allocutaires sans même qu'ils n'aient à croire la validité de ces stéréotypes).

Si j'ai pris comme exemples les situations similaires de E_1' et celle vécue par Alice pour introduire et défendre la pertinence du concept de préjugés *indirectement* identitaires à l'aune de la justice sociale et de la neuronormativité, d'autres cas pourraient être ainsi traités. En effet, posons E_2 , où une locutrice (L_2) qui ne s'exprime pas par un discours neuronormé (par exemple, par l'écholalie) ou par d'autres moyens que ses cordes vocales (par exemple, par des mouvements, par écrit ou par des appareils de communication) subit une sous-évaluation de la crédibilité de son témoignage par un allocutaire (A_2). Ce dernier estime la fiabilité d'un témoignage à l'aune de standards neuronormatifs. A_2 mobilise alors dans son jugement comme heuristique un stéréotype de compétence et de rationalité selon lequel une locutrice compétente s'exprimerait à voix haute et dont le témoignage s'articule en accord avec la syntaxe et d'autres normes orales. Un·e locuteur·rice comme L_2 peut ainsi subir une injustice testimoniale systématique, et ce, encore une fois en vertu d'un préjugé

⁴⁶ Fricker, 16-17.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

indirectement identitaire alimenté par la neuronormativité et le capacitisme qui le·a frappe en tant qu'il n'est pas neurotypique, et non directement en vertu de son identité autistique.

5. Conséquences sur l'épistémologie du témoignage et la possibilité de viser la justice épistémique

La distinction entre préjugés (directement) identitaires et préjugés *indirectement* identitaires permet ainsi de saisir comment $S_{\text{insincérité}}$ reconduit des normes oppressives, puisqu'il est fondé dans une perspective neuronormative. $S_{\text{insincérité}}$ peut alors servir de cheval de Troie dans le jugement de A_1' , des enquêteur·rice·s et de A_2 et entraîner des injustices testimoniales systématiques. Une telle distinction permet effectivement de rendre compte descriptivement de nouvelles catégories d'injustices testimoniales systématiques. Or, comment est-ce que cette nouvelle possibilité de description des effets éthiques des stéréotypes dans l'attribution de croyance informe-t-elle une épistémologie normative du témoignage qui vise l'idéal de la justice épistémique ? Il est d'une part évident, notamment grâce aux travaux de Fricker, que des systèmes d'oppression comme le cishétéropatriarcat, le racisme, le capacitisme et la neuronormativité informent nos pratiques épistémiques et peuvent causer des injustices épistémiques. Il est d'autre part nécessaire de combattre les manières insidieuses par lesquelles les injustices épistémiques sont la norme plutôt que l'exception⁴⁷. Or, est-ce qu'ajouter le concept de préjugé *indirectement* identitaire vient trop compliquer la donne pour la justice épistémique ? Rappelons que le modèle de Fricker est un modèle qui a de grandes ressemblances aux modèles réductionnistes ; est-ce qu'un tel modèle est vraiment apte à viser la justice épistémique ?

Il pouvait déjà être difficile, notamment en raison du lien entre injustices herméneutiques et injustices testimoniales, d'identifier les stéréotypes et les heuristiques qui recèlent de préjugés blâmables (et, plus encore, de déterminer comment les identifier !). Avec l'ajout des préjugés *indirectement* identitaires au cadre conceptuel de Fricker, même des stéréotypes qui paraissent fiables et neutres, puisque

⁴⁷ Fricker, citant Judith Shklar, 39.

seulement non directement liés à des identités, peuvent camoufler des biais oppressifs et reconduire des injustices. Comment est-il alors possible d'évaluer la fiabilité des heuristiques mobilisées ? S'il n'est plus suffisant d'identifier les préjugés directement liés à certaines identités, qu'il faut désormais saisir comment les structures oppressives constituent des raccourcis et des biais qui affectent *indirectement* (par la négative) les membres des groupes sociaux marginalisés, devrions-nous adopter un modèle d'épistémologie du témoignage qui ne serait pas réductionniste ?

La légitimité des raisons positives et négatives qui justifient et motivent l'acceptation ou le rejet d'un témoignage semble beaucoup plus ardue à établir dans un contexte où prévaut une méta-insensibilité telle que décrite par Medina (soit une insensibilité, autant cognitive qu'affective, à l'insensibilité) : les agent·e·s épistémiques ne reconnaissent pas leurs angles morts⁴⁸. Or, reconnaître une dimension relationnelle à l'agentivité épistémique telle que défendue par Catala, Faucher et Poirier et développer la vertu de friction épistémique présentée par Medina nous permet encore de proposer la solution de Fricker. Il demeure possible d'être attentif·ve·s aux dissonances entre d'une part les perceptions et d'autre part les croyances : « [...] the possibility of dissonance between the two forms of cognitive commitment is a crucial epistemic and ethical resource for those who aim to reduce prejudice in their judgements of credibility⁴⁹ ». Fricker nomme ainsi l'espoir que, d'un côté, les croyances fondées arrivent à corriger les perceptions faussées par les préjugés et, d'un autre côté, que les croyances préjudiciables soient corrigées par des perceptions et expériences qui les contredisent. Ce mécanisme de correction peut aussi s'appliquer aux préjugés *indirectement* identitaires, bien qu'il nécessite une plus grande sensibilité testimoniale de la part des allocutaires. Il ne semble donc pas forcément résider d'incohérence entre un modèle à tendance réductionniste tel que présenté par Fricker et la visée de la justice épistémique à l'aune de la notion de préjugé *indirectement* identitaire.

⁴⁸ José Medina, *The Epistemology of Resistance : Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations* (New York : Oxford University Press, 2013), 75.

⁴⁹ Fricker, *Epistemic Injustice*, 41.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

Conclusion

J'ai débuté cet article en présentant ce qui me semble être un angle mort dans le modèle développé par Fricker : il paraît rencontrer une difficulté s'il ne peut pas rendre compte des enjeux liés à la justice sociale et de la portée systématique des torts épistémiques que mettent en lumière E_1' et le cas d'Alice. Revenir sur les grandes lignes du projet de Fricker m'a permis d'ensuite préciser les raisons pour lesquelles E_1' et le cas d'Alice semblent problématiques dans le cadre conceptuel de Fricker. J'ai ensuite avancé une solution en distinguant les préjugés (directement) identitaires et les préjugés *indirectement* identitaires. Cette distinction permet de rendre compte de la manière par laquelle la neuronormativité informe les heuristiques et fausse les évaluations de crédibilité que font les allocutaires de certain·e·s locuteur·rice·s, et ce, sans qu'il ne soit nécessaire de connaître l'identité sociale de ceux-ci ni que les stéréotypes qui causent du tort mettent explicitement en jeu leur identité sociale. Enfin, j'ai tenté d'esquisser la compatibilité entre cette description du phénomène, qui se base sur une approche à tendance réductionniste, et la visée normative de la justice épistémique.

S'il était question dans le cadre de cet article de défendre que certain·e·s agent·e·s épistémiques autistes vivent systématiquement des injustices épistémiques de type testimonial (telles que décrites par Fricker) en vertu de la perception chez l'allocutaire de certains de leurs comportements non neuronormatifs, cette étude ne permet pas d'inclure toutes les personnes autistes vivant quotidiennement des injustices épistémiques de nature·s différente·s. Il serait pertinent de situer cette réflexion par rapport à la nouvelle taxonomie d'injustices épistémiques proposée par Catala⁵⁰ pour en relever les recoupements et les échos possibles ainsi que pour établir un portrait plus complet des injustices épistémiques vécues par les agent·e·s autistes. Les travaux de Catala, en ouvrant à une conception du savoir qui n'est pas axée sur celui de type propositionnel, permettent de rendre compte

⁵⁰ Catala, « Metaepistemic injustice and intellectual disability », 768-773.

de torts vécus par les individus qui ne répondent pas aux normes logocentriques : c'est le cas de nombreuses personnes autistes.

Bibliographie

- American Psychiatric Association. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 5th Edition text revised*. (DSM V-TR). Washington : American Psychiatric Association, 2022.
- Aubé, Benoite, Alice Follenfant, Sébastien Goudeau et Cyrielle Derguy. « Public Stigma of Autism Spectrum Disorder at School : Implicit Attitudes Matter ». *Journal of Autism and Developmental Disorders* 51, n°5 (2021) : 1584-1597.
- Carel, Havi et Ian James Kidd. « Epistemic Injustice in Healthcare : A Philosophical Analysis ». *Medicine, Health Care and Philosophy* 17, n°4 (2014) : 529-540.
- Catala, Amandine. « Metaepistemic injustice and intellectual disability : A pluralist account of epistemic agency ». *Ethical Theory and Moral Practice* 23, n° 5 (2020) : 755-776.
- Catala, Amandine, Luc Faucher et Pierre Poirier. « Autism, epistemic injustice, and epistemic disablement : a relational account of epistemic agency ». *Synthese* 199 (2021) : 9013-9039.
- Chen, Wei-Ju, Shixi Zhao, Tse-Yang Huang, Oi-Man Kwok et Lei-Shih Chen, « Autism Spectrum Disorders : Prenatal Genetic Testing and Abortion Decision-Making among Taiwanese Mothers of Affected Children ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17, n° 2 (2020) : 476-489.
- Fricker, Miranda. *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing*. Oxford : Oxford University Press, 2007.
- Fricker, Miranda. « Replies to Alcoff, Goldberg, and Hookway on Epistemic Injustice ». *Episteme* 7, n° 2 (2010) : 164-178.
- Hume, David. « Of Miracles ». Dans *An Enquiry Concerning Human Understanding*. Édition révisée. Peterborough : Broadview Press, 2011.
- Institut national de santé publique du Québec. « Surveillance du trouble du spectre de l'autisme au Québec ». Québec : *Bureau d'information et d'études en santé des populations*, 2017.

Injustice testimoniale systématique sans préjugé identitaire :
rendre compte des effets de la neuronormativité
dans les échanges testimoniaux grâce aux préjugés indirectement identitaires

- Lackey, Jennifer. « Introduction ». Dans *The Epistemology of Testimony*, sous la direction de Jennifer Lackey et Ernest Sosa, 1-22. Oxford : Clarendon, 2010.
- Lí, Yi. « Testimonial Injustice without Prejudice : Considering Cases of Cognitive or Psychological Impairment ». *Journal of Social Philosophy* 47, n° 4 (2016) : 457-469.
- Medina, José. *The Epistemology of Resistance : Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice, and Resistant Imaginations*. New York : Oxford University Press, 2013.
- Mills, Charles. « White ignorance ». Dans *Black Rights/White Wrongs : The Critique of Racial Liberalism*, 49-71. Oxford : Oxford University Press, 2017.
- Palermo, Mark T. « Preventing Filicide in Families With Autistic Children ». *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 47, n° 1 (2003) : 47-57.
- Reynolds, Joel Michael et Kevin Timpe. « Disability and Social Epistemology ». Dans *The Oxford Handbook of Social Epistemology*, sous la direction de Jennifer Lackey et Aidan McGlynn. Oxford : Oxford University Press, 2024.
- Sarrett, Jennifer. « Interviews, Disclosures, and Misperceptions : Autistic Adults' Perspectives on Employment Related Challenges ». *Disability Studies Quarterly* 37, n° 2 (2017). <https://doi.org/10.18061/dsq.v37i2.5524>.
- Schramme, Thomas. « Capable deliberators : towards inclusion of minority minds in discourse practices ». *Critical Review of International Social and Political Philosophy* (Hiver 2021) : 1-24. <https://doi.org/10.1080/13698230.2021.2020550>.
- Tremain, Shelley. « Knowing disability, differently ». Dans *Handbook on Epistemic Injustice*, sous la direction de José Medina, Gaile Pohlhaus Jr., Ian James Kidd, 175-184. Oxford : Routledge, 2017.